



L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Panorama 2015

Ce panorama 2015 expose de manière synthétique les résultats d'un diagnostic de l'insertion par l'activité économique (IAE) dans les Hauts-de-France.

L'insertion par l'activité économique permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier d'un accompagnement renforcé en vue de leur insertion professionnelle.

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE L'IAE

Quatre types de structures : les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI) embauchent leurs salariés pour participer à la production de biens et de services. Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) proposent à leurs salariés des mises à disposition ou des missions auprès de particuliers, de collectivités, d'associations ou d'entreprises.

Les structures de l'IAE (SIAE) sont conventionnées par l'État pour leur reconnaissance juridique et l'accès aux aides financières.

Pôle emploi délivre un agrément d'une durée de 24 mois aux bénéficiaires, reconnaissant leurs difficultés d'intégration professionnelle et permettant leur embauche par une SIAE en tant que salariés.

Un pilotage partenarial : le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) définit et met en

œuvre les orientations stratégiques de l'offre d'insertion. Le Comité d'Animation Régional de l'IAE (CAR-IAE) est une instance de concertation et de coordination des acteurs de l'IAE de la région. Au niveau local, les Comités Techniques d'Animation (CTA) assurent la mise en œuvre opérationnelle des parcours des salariés de l'IAE.

Les principaux acteurs : la Direccte assure le pilotage de l'IAE en région ; les collectivités locales, en particulier les conseils départementaux dans le cadre de leur compétence inclusion ; les opérateurs de l'emploi, notamment Pôle emploi ; les têtes de réseaux de l'IAE qui représentent et accompagnent les SIAE.

Un financement par des aides au poste forfaitaires, auquel s'ajoutent des exonérations de cotisations sociales et, le cas échéant, des subventions complémentaires, notamment le Fonds départemental d'insertion (FDI).

Montant des subventions publiques déclarées selon les financeurs en 2015

Tableau 1

		ACI	EI	AI	ETTI	Total
État	Aides au poste	105 171 540 €	14 050 339 €	2 603 180 €	3 406 983 €	125 232 042 €
	Exonérations*	36 155 521 €	7 567 950 €	8 946 543 €	335 441 €	53 005 455 €
	FDI	1 297 335 €	331 844 €	304 322 €	161 757 €	2 660 094 €
FSE**						7 057 012 €
Conseils départementaux	Aides au poste					10 868 020 €
	Autres aides***					27 986 002 €
Région						Non estimé
Communes****						9 849 355 €
Intercommunalités****						4 024 165 €
Autres						18 713 534 €
Total (hors Région)						259 395 679 €

Source : Ministère du travail, Urssaf – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Note : les financements hors aide au poste, FDI et exonérations sont estimés à partir des déclarations de 95 % des SIAE et reposent sur leur budget prévisionnel.

* Estimation des exonérations de cotisations sociales bénéficiant aux SIAE conventionnées en 2015. À partir des montants d'exonérations communiqués par l'Urssaf pour 94 % des structures conventionnées en 2015 (49,8 M d'euros), un montant moyen d'exonération par ETP et type de structure a été calculé et appliqué aux structures absentes des bases de données, selon le nombre d'ETP réalisés.

** Fonds social européen : comprend le programme opérationnel géré par l'État ainsi que le volet inclusion délégué aux plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

*** Ces autres aides peuvent en partie relever du FSE, sans que cette part puisse être déterminée.

**** L'intervention des communes et intercommunalités peut prendre d'autres formes (subventions indirectes) qui ne sont pas comptabilisées.

DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES POUR CHAQUE TYPE DE SIAE

En 2015, 471 structures de l'IAE étaient conventionnées dans les Hauts-de-France : 260 structures porteuses d'ACI (pour 593 ACI), 98 EI, 82 AI et 31 ETTI. Les structures porteuses d'ACI constituent 55 % des SIAE et sont surreprésentées dans la région par rapport à la France métropolitaine.

En moyenne au cours de l'année 2015, 18 240 salariés en insertion ont travaillé chaque mois dans les SIAE implantées dans la région, représentant 10 200 postes à temps plein sur l'année (Tableau 2).

Chaque type de structure a ses spécificités en termes de secteurs d'activité.

Dans l'ensemble peu qualifiés, les métiers dédiés à l'entretien des espaces verts, à la maintenance des bâtiments et au nettoyage des locaux dominent dans les ACI. Dans les EI, la revalorisation de produits industriels, le nettoyage de locaux, les livraisons sur de courtes distances et les opérations d'assemblage, de tri ou d'emballage représentent plus de la moitié des métiers proposés. Les AI sont spécialisées dans les services à la personne et les ETTI positionnées sur les missions temporaires dans la construction, l'industrie et le nettoyage d'espaces urbains et de locaux.

L'activité des SIAE en Hauts-de-France en 2015

Tableau 2

	ACI	EI	AI	ETTI	Total
Nombre de SIAE conventionnées	260 (593 ACI)	98	82	31	471
Nombre de contrats en cours dans l'année	24 900	4 140	13 820	3 330	46 200
Nombre moyen de salariés employés sur un mois	8 740	1 470	6 815	1 215	18 240
Nombre d'ETP réalisés dans l'année	6 130	1 310	1 970	800	10 200
Quotité de travail moyenne	70 %	90 %	30 %	65 %	56 %
Part des SIAE des Hauts-de-France / France métropolitaine	14 %	11 %	12 %	12 %	13 %
Part des ETP en Hauts-de-France / France métropolitaine	19 %	12 %	12 %	10 %	15 %

Source : Ministère du travail – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

- ▶ Nombre de SIAE conventionnées : SIAE ayant fait l'objet d'un conventionnement en 2015 en Hauts-de-France. Plusieurs ACI peuvent être portés par une même structure. Les autres SIAE peuvent avoir des antennes qui ne sont pas comptabilisées ici.
- ▶ Nombre de contrats en cours dans l'année : nombre de contrats pour lesquels au moins une journée a été travaillée en 2015 dans une structure présente en Hauts-de-France
- ▶ Nombre moyen de salariés employés sur un mois : nombre moyen de personnes ayant travaillé au moins une journée au cours d'un mois de l'année 2015 dans une structure présente en Hauts-de-France
- ▶ Nombre d'ETP réalisés dans l'année : nombre de postes en équivalent temps plein réalisés en 2015 et comptabilisés comme suit : 1 607 heures travaillées en AI, 1 600 heures travaillées en ETTI, 1 505 heures travaillées en EI, 1 820 heures rémunérées en ACI
- ▶ Quotité de travail moyenne : nombre d'ETP réalisés dans l'année rapporté au nombre moyen de salariés employés sur un mois
- ▶ Part des SIAE des Hauts-de-France / France métropolitaine : nombre de structures conventionnées en 2015 en Hauts-de-France rapporté au nombre de structures conventionnées en 2015 en France métropolitaine
- ▶ Part des ETP en Hauts-de-France / France métropolitaine : Nombre d'ETP réalisés dans l'année dans une structure présente en Hauts-de-France rapporté au nombre d'ETP réalisés dans l'année dans une structure en France métropolitaine

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES ORIENTENT LE PROFIL DES SALARIÉS

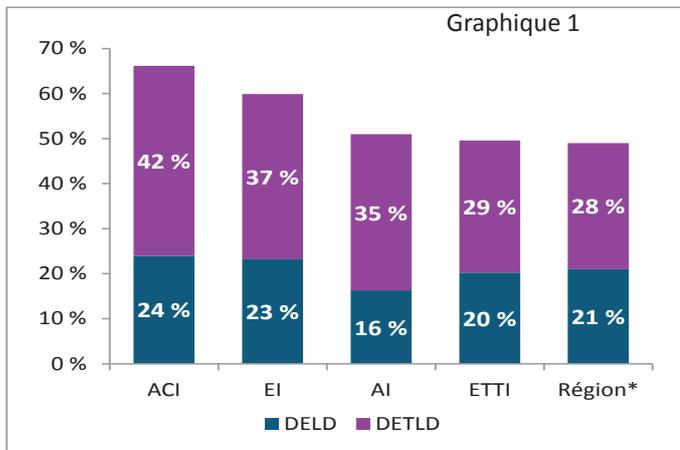
Le public accueilli dans les SIAE de la région est très majoritairement masculin et les SIAE recrutent près de 20 % de salariés de moins de 25 ans. Les AI font exception avec près de deux tiers de femmes parmi leurs salariés et une part importante de personnes de plus de 50 ans. Les salariés des SIAE sont nettement moins diplômés que la population régionale, en particulier dans les ACI. Les ETTI recrutent le public le plus jeune et davantage de travailleurs handicapés que les autres SIAE.

Les dispositifs de l'IAE ciblent particulièrement certains publics : les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi ; les bénéficiaires de minima sociaux, en particulier du RSA (BRSA) ; les jeunes peu ou pas qualifiés ; les plus de 50 ans ; les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi, reconnus travailleurs handicapés.

LES ACI ET LES EI ACCUEILLENT LES SALARIÉS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Les DELD représentent 66 % des salariés recrutés dans les ACI et 60 % de ceux dans les EI. Les ETTI et les AI embauchent une proportion de DELD proche de celle de la demande d'emploi régionale (Graphique 1).

Part de DELD et de DETLD parmi les salariés par type de SIAE en Hauts-de-France en 2015



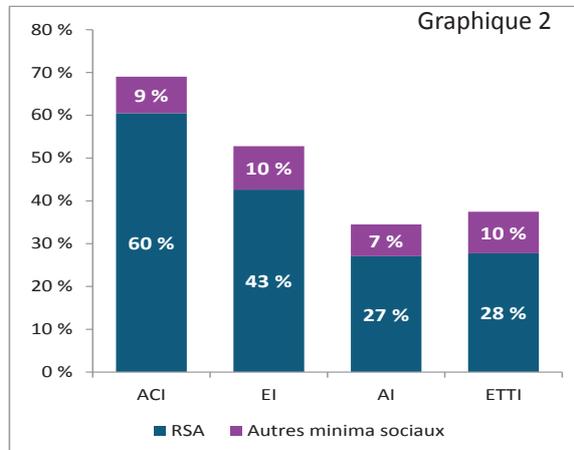
Source : Ministère du travail ; Pôle emploi, Dares
Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Champ : salariés ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2015 dans une structure présente en Hauts-de-France.
DETLD : Demandeurs d'emploi de très longue durée, inscrits depuis plus de 2 ans.

*Région : nombre de DELD et DETLD rapportés au nombre de demandeurs d'emploi de la région en 2015

Près de 70 % des salariés perçoivent les minima sociaux avant d'intégrer un ACI. Cette part est plus faible dans les EI, et surtout dans les AI et ETTI (Graphique 2).

Part de bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux parmi les salariés par type de SIAE en Hauts-de-France en 2015



Source : Ministère du travail
Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Champ : salariés ayant bénéficié d'au moins un contrat au cours de l'année 2015 dans une structure présente en Hauts-de-France.

L'AISNE, LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS SONT LES PLUS TOUCHÉS PAR LES DIFFICULTÉS D'INSERTION

Dans la région Hauts-de-France, les taux de chômage, de bénéficiaires du RSA ou d'autres minima sociaux sont nettement supérieurs à la moyenne nationale (Tableau 3).

Les départements de l'Aisne et du Nord sont touchés par les plus forts taux de chômage, suivis du Pas-de-Calais. L'intensité du chômage de longue durée est la plus forte également dans ces trois départements, Aisne en tête. Dans la Somme, le niveau du

chômage est légèrement en dessous de la moyenne régionale. Le département de l'Oise affiche des taux de chômage et de DELD proches de ceux de France métropolitaine.

Les bénéficiaires du RSA et d'autres minima sociaux sont proportionnellement plus présents dans le Nord et le Pas-de-Calais. Là encore, l'Oise connaît des taux en-deçà de ceux de la métropole.

Les publics cibles de l'IAE par département dans les Hauts-de-France en 2015

	Taux de chômage	Taux de DELD	Part de DE Seniors	Part de DE jeunes peu qualifiés	Taux de BRSA	Taux de minima sociaux
Aisne	14,0	11,8	23,0	11,9	6,2	11,2
Nord	13,9	10,5	20,4	10,6	8,1	12,5
Oise	10,2	7,9	21,7	11,3	4,4	7,7
Pas-de-Calais	13,0	10,6	20,1	12,0	7,6	11,8
Somme	11,9	9,8	21,7	11,9	6,1	10,7
Hauts-de-France	12,6	10,2	20,9	11,3	7,1	11,4
France métropolitaine	10,0	8,0	22,8	-	4,9	8,5

Sources : Insee, Taux de chômage localisés, RP 2013 ; Pôle emploi, Dares ; Drees – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Unité : %

- › Taux de chômage : Taux de chômage localisés en moyenne annuelle en 2015
- › Taux de DELD : nombre moyen de DELD en 2015 rapportés à la population active
- › Part de DE seniors / Part de DE jeunes peu qualifiés : nombre moyen de DE de 50 ans et plus / nombre moyen de DE de moins de 25 ans peu ou pas qualifiés en 2015 rapportés au nombre moyen de DE de catégories A,B,C en 2015
- › Taux de BRSA / Taux de minima sociaux : nombre de BRSA socle (allocataires + conjoints) à fin 2015 / nombre de BRSA socle (allocataires + conjoints), AAH, ATA et ASS à fin 2015 rapportés à la population de 15-64 ans

UN MOINDRE ACCÈS DES DELD À L'IAE DANS L'AISNE ET LE NORD

Les Hauts-de-France affichent un taux d'accès des DELD à l'IAE nettement supérieur à la moyenne métropolitaine. **La Somme et le Pas-de-Calais bénéficient des meilleurs taux** avec près de 45 ‰ des DELD ayant travaillé dans une SIAE chaque mois en

moyenne. L'Oise offre également un accès à l'IAE au-dessus de la moyenne régionale. Dans l'Aisne, le taux d'accès est légèrement en-deçà du taux régional. Enfin, le Nord affiche le taux d'accès le plus faible de la région (35 ‰) (Carte 1).

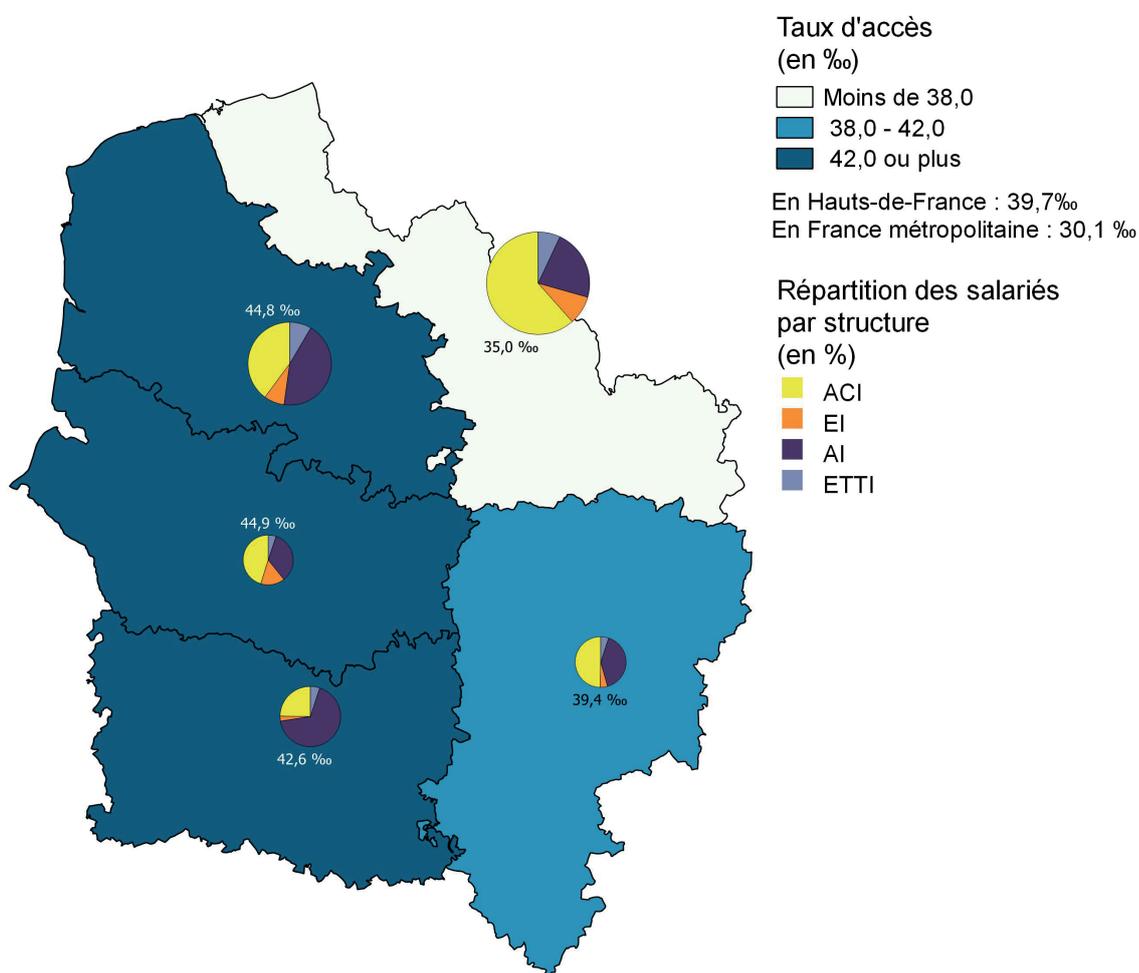
UN ACCÈS INÉGAL AUX DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES SELON LES DÉPARTEMENTS

La région Hauts-de-France compte une proportion de salariés en ACI plus importante qu'en France métropolitaine (48 % contre 36 %) et relativement moins importante dans les trois autres types de structures. **La répartition des salariés par type de SIAE dans les départements est elle aussi variable** (Carte 1). L'essentiel des salariés en insertion de l'Aisne travaille dans un ACI (50 %) ou une AI (41 %), les EI et ETTI étant peu présentes. Le Nord se démarque par une forte proportion de salariés en ACI (62 %) et la plus faible de la région en AI.

Dans l'Oise, l'accès aux AI prédomine avec 68 % des salariés en insertion travaillant dans ce type de structure. Un quart des salariés travaille en revanche en ACI. Le Pas-de-Calais offre également un accès aux AI au-dessus de la moyenne régionale (44 % contre 37 %), avec cependant une répartition plus proche de celle de la région entre les types de SIAE. Enfin, la part de salariés en EI est deux fois plus importante dans la Somme qu'en région, avec 16 % du total des salariés en insertion contre 8 % en Hauts-de-France.

L'accès des demandeurs d'emploi de longue durée aux structures de l'IAE par département en 2015

Carte 1



© IGN - Direccte Hauts-de-France 2017

Source : Ministère du travail ; Pôle emploi, Dares – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

La taille des disques est proportionnelle au nombre de salariés de l'IAE de chaque département.

Note de lecture : pour 1 000 DELD inscrits à Pôle emploi dans le département du Nord, 35 ont accédé à une SIAE en moyenne chaque mois.

Le taux d'accès mesure la chance pour un public potentiel d'entrer dans un dispositif ciblé.

Le taux d'accès des demandeurs d'emploi de longue durée à l'IAE rapporte le nombre de DELD ayant pu accéder à une SIAE au nombre de DELD du territoire, selon le rapport suivant : nombre moyen de DELD ayant travaillé dans une SIAE au cours d'un mois en 2015 / nombre moyen de DELD sur l'année 2015.

Les salariés sont comptabilisés à leur lieu de résidence.

Si l'on distingue l'accès aux structures de production et aux structures de mise à disposition, **les taux d'accès des DELD aux ACI et EI d'une part, et aux AI et ETTI d'autre part apparaissent contrastés sur le territoire.**

Le département de l'Oise offre le plus faible accès aux ACI et EI, avec un taux d'accès de 14,3 ‰, en dessous du niveau régional (24,3 ‰). L'Aisne et le Pas-de-Calais se situent à un niveau intermédiaire, avec des taux légèrement inférieurs à la

moyenne régionale. **Le Nord (26,8 ‰) et la Somme (28,7 ‰) offrent les meilleurs taux d'accès à ces types de structures.**

Quant aux AI et ETTI, le département du Nord est celui où les DELD y ont le moins accès, avec un taux de 8,2 ‰. Les taux d'accès de la Somme et l'Aisne sont légèrement supérieurs à la moyenne régionale (15,3 ‰). **Le Pas-de-Calais et surtout l'Oise, avec des taux respectifs de 21 ‰ et 28,3 ‰, offrent le meilleur accès aux AI et ETTI.**

LES BRSA ACCÈDENT MOINS À L'IAE DANS LE NORD ET L'OISE

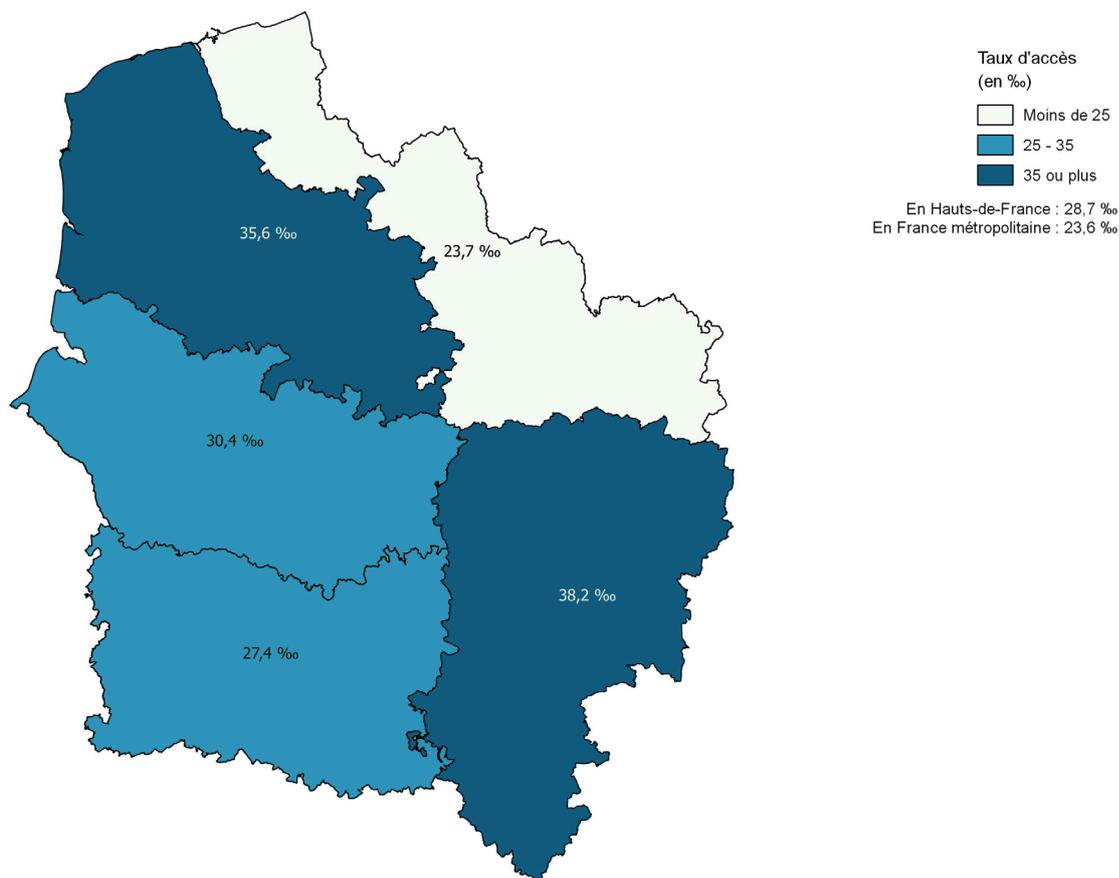
L'accès des bénéficiaires du RSA aux SIAE sur le territoire régional est aussi inégal. La couverture globale du territoire, ainsi que les catégories de structures présentes, n'accueillant pas les mêmes types de public, ou encore une politique d'accès plus ou moins volontariste en faveur de ce public peuvent expliquer ces variations.

Le Nord, malgré une forte présence du public BRSA et une majorité de places en ACI, **est le département où le taux**

d'accès est le moins important (Carte 2). Dans l'Oise, où les BRSA sont relativement moins nombreux parmi la population, l'accès aux SIAE est légèrement plus faible que sur l'ensemble de la région. La forte implantation des AI, accueillant moins ce type de public, explique probablement cette réalité. C'est dans le département de la Somme, et davantage encore dans le Pas-de-Calais et l'Aisne, que l'accès des BRSA à l'IAE est le meilleur.

L'accès des bénéficiaires du RSA aux structures de l'IAE par département en 2015

Carte 2



© IGN - Direccte Hauts-de-France 2017

Source : Ministère du travail, Drees – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Note de lecture : pour 1 000 bénéficiaires du RSA socle dans le département du Nord, 23,7 ont accédé à une SIAE en moyenne chaque mois.

Le taux d'accès des bénéficiaires du RSA à l'IAE rapporte le nombre de bénéficiaires du RSA ayant pu accéder à une SIAE au nombre de bénéficiaires du RSA du territoire, selon le rapport suivant : nombre moyen de BRSA ayant travaillé dans une SIAE au cours d'un mois en 2015 / nombre de bénéficiaires du RSA socle (allocataires + conjoints) à fin 2015.

LE PROFIL DES SALARIÉS ET L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INFLUENT SUR LES RÉSULTATS D'INSERTION

Lors de leur conventionnement avec l'État, **les structures s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre deux objectifs d'insertion de leurs salariés sur le marché du travail** : un taux de sorties dynamiques de 60 % et un taux de sorties vers l'emploi durable de 25 %.

Les sorties se répartissent en trois catégories, constituant les sorties dynamiques :

- › Sorties vers l'emploi durable : CDI, CDD ou intérim de plus de six mois, création d'entreprise, stage ou titularisation dans la fonction publique ;
- › Sorties vers un emploi de transition : CDD ou intérim de moins de six mois, contrats aidés hors IAE ;
- › Sorties positives : formation pré-qualifiante ou qualifiante, embauche dans une autre SIAE.

Les taux de sorties sont à interpréter avec précaution. Ils sont mesurés immédiatement après le départ des salariés alors que la recherche d'emploi peut mettre du temps à aboutir. De plus, de nombreux salariés ne donnent pas suite aux demandes des SIAE, il y a donc une part importante de « sans nouvelle ». Enfin, le dynamisme économique du territoire et le profil des publics accueillis influencent les résultats d'insertion.

Par ailleurs, **les résultats de retour à l'emploi ne sont pas seuls suffisants pour juger du travail accompli par les SIAE.** Les structures participent à résoudre les difficultés sociales et personnelles des salariés avant d'envisager leur retour sur le marché du travail. Les SIAE répondent aussi à des besoins économiques souvent non couverts par ailleurs, faute de viabilité économique. Elles sont parfois à l'initiative d'activités inédites, stimulant le développement des territoires.

*Retrouvez l'intégralité des données et analyses de l'IAE dans le « **Diagnostic de l'insertion par l'activité économique en région Hauts-de-France en 2015** », disponible sur :*
<http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr>
Rubrique « Etudes Statistiques »

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Panorama 2015

Directrice de la publication : Michèle Lailler-Beaulieu
Rédactrice en chef : Nathalie Delattre
Rédactrice : Marie Duhayon
Correcteur réviseur : Danièle Rante
Graphisme : Laetitia Monnet
Impression : Imprimerie Monsoise

entreprises **travail** régulation
emploi développement économique
tourisme **dialogue social**
formation tout au long de la vie
international **compétitivité**
régulation concurrentielle



Direccte Hauts-de-France
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Les Arcades de Flandre
70 rue Saint Sauveur
BP 456 59021 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 96 48 60
Internet : <http://www.hauts-de-france.direccte.gouv.fr>

